

# AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 07 avril 2026, le Conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a adopté le règlement numéro 2026-04-02 établissant les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture.
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 20 avril 2026.

Signé : Sandra Turcotte

---

Sandra Turcotte,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière